



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2023-03-26

OBJET : Contrat de travail à durée déterminée de monsieur Martin Girard directeur du Service des travaux publics et inspecteur municipal adjoint

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE la greffière-trésorière, madame Diane Cyr, a déposé le projet de contrat de travail à durée déterminée de monsieur Martin Girard et que ce projet est annexé à la présente ordonnance;

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur François Désy, a pris connaissance du projet ci-haut mentionné et l'a approuvé,

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise madame Diane Cyr, greffière-trésorière, à signer le contrat de travail à durée déterminée de monsieur Martin Girard annexé à la présente ordonnance.

Adoptée à Québec le 23 mars 2023

Jean Dionne, Administrateur